

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

PÔLE MÉDICO SOCIAL

HÉBERGEMENT D'URGENCE AVEC ACCOMPAGNEMENT SOCIAL HUAS

📍 44 rue Molitor - 54000 NANCY
☎ 03 83 39 56 21
✉ regularise.refugie@asso-ars.org

Katia DELECROIX
Directrice

Aude LAURENT
Directrice adjointe

Boris MULTON
Chef de service

MISSION

L'HUAS Nancy Métropole et Territoires a pour mission d'accueillir et d'accompagner toutes les situations orientées par le SIAO 54 et le 115.

Ces publics sont issus de la demande d'asile ou encore du droit commun. L'hébergement proposé est multi-sites et permet plusieurs formes de prise en charge.

L'objectif d'une prise en charge HUAS est de permettre un accès à une solution d'hébergement d'urgence de 1^{ère} ou 2^{ème} intention, tout en proposant un accompagnement social global aux personnes concernées.

FINANCEMENT

Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables (BOP 177)

ÉQUIPE

ETP

Personnel administratif

Direction	0,10
Direction adjointe	0,10
1 assistante de direction de pôle.....	0,15
1 assistante de gestion	0,09
1 secrétaire de direction	1
1 agent d'accueil	1

Personnel social

1 chef de service.....	1
6 travailleurs sociaux.....	6,00

▲ HUAS NANCY MÉTROPOLE - HU HUAS DES TERRITOIRES

Public : HUAS NANCY MÉTROPOLE

37 ménages admis, soit : 83 personnes

32 ménages sortis, soit : 73 personnes

Public : HU - HUAS LUNEVILLOIS

29 ménages admis, soit : 39 personnes

33 ménages sortis, soit : 45 personnes

Public : HU - HUAS VAL DE LORRAINE

33 ménages admis, soit : 37 personnes

33 ménages sortis, soit : 42 personnes

▲ HÉBERGEMENT SUR L'ANNÉE

Nombre de personnes hébergées HUAS NANCY MÉTROPOLE : 232

Pour un total de : 54 427 nuitées

Dont :

25 hommes seuls

10 couples sans enfant

21 femmes seules

21 femmes seules avec enfants

27 couples avec enfants

Nombre de personnes hébergées HU - HUAS LUNEVILLOIS : 74

Pour un total de : 6 555 nuitées

Dont :

25 hommes seuls

1 couple sans enfant

11 femmes seules

7 femmes seules avec enfants

Nombre de personnes hébergées HU - HUAS VAL DE LORRAINE : 66

Pour un total de : 4 042 nuitées

Dont :

39 hommes seuls

1 couple sans enfant

3 femmes seules

4 femmes seules avec enfants



SOMMAIRE

INTRODUCTION

1.	PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DE SON ORGANISATION.....	2
1.1	<i>Rappel du cadre du dispositif HUAS</i>	<i>2</i>
1.2	<i>Le public accueilli</i>	<i>3</i>
1.3	<i>Les capacités d'hébergement.....</i>	<i>3</i>
1.4	<i>L'accompagnement social</i>	<i>4</i>
1.5	<i>Prestations.....</i>	<i>5</i>
1.6	<i>Les sites collectifs : un accueil et un accompagnement différents.</i>	<i>6</i>
2	L'ACTIVITE DE L'HUAS NANCY METROPOLE ET DE L'HU - HUAS DES TERRITOIRES	8
2.1	<i>Les entrées dans le dispositif en 2025.....</i>	<i>8</i>
2.2	<i>Les personnes hébergées en 2025</i>	<i>11</i>
2.3	<i>Les sorties du dispositif.....</i>	<i>16</i>
3	FAITS MARQUANTS EN 2025	19
3.1	<i>Le travail éducatif développé en 2025.....</i>	<i>19</i>
3.2	<i>Travail autour du parc locatif</i>	<i>21</i>
3.3	<i>Les freins à l'insertion du public.....</i>	<i>21</i>
4	CONCLUSION : PERSPECTIVES ET ENJEUX DU DISPOSITIF	22
5.	ANNEXES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
6.	GLOSSAIRE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

INTRODUCTION

LE DISPOSITIF HUAS - UNE VRAIE PLUS VALUE A LA POLITIQUE DU LOGEMENT D'ABORD

Comme annoncé fin 2024, le service HUAS a connu une transformation importante début 2025. Dans un souci de cohérence et suite à la réorganisation des pôles d'activité de l'association, les places HUAS, jusqu'alors réparties sur trois territoires avec une gestion distincte, ont été fusionnées. Ainsi, les parcs d'hébergement d'urgence du Val de Lorraine et du Lunévillois ont rejoint celui de la Métropole du Grand Nancy, pour un total de **262 places**.

Pour accompagner ce nouveau dispositif, l'association a recruté **deux travailleurs sociaux supplémentaires**. Ce changement a représenté un véritable défi pour l'équipe HUAS : il a fallu faire évoluer des pratiques ancrées depuis plusieurs années pour s'adapter à l'accompagnement d'un public dit de « droit commun classique », bousculant ainsi les pratiques professionnelles établies.

Malgré l'ampleur de ces transformations, l'équipe éducative a su se stabiliser et structurer, dans une dynamique participative, une nouvelle méthodologie de travail pour répondre aux besoins des usagers. Plusieurs groupes de travail ont notamment été instaurés, favorisant l'implication de chacun et renforçant la cohérence d'équipe.

Parallèlement, l'année 2025 a été marquée par une gestion active du parc locatif, incluant le remplacement de certains logements et la rénovation d'hébergements existants. Ces opérations exigent une grande réactivité et une organisation rigoureuse pour minimiser la vacance locative. L'équipe s'est pleinement investie dans ce volet, participant activement aux rencontres avec les bailleurs sociaux.

Enfin, la dimension médico-sociale demeure omniprésente. La part croissante de ce public au sein du dispositif se fait de plus en plus ressentir, confrontant régulièrement les professionnels à des situations complexes où les leviers d'action restent limités.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF ET DE SON ORGANISATION

1.1 Rappel du cadre du dispositif HUAS

Le dispositif d'Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social (HUAS), ouvert depuis le 1^{er} juin 2017, dispose d'une capacité totale de 240 places, réparties comme suit : 27 places sur les territoires du Val de Lorraine et du Lunévillois, et 213 places sur la Métropole du Grand Nancy. À cela s'ajoutent 22 places d'hébergement d'urgence hors HUAS, mais toujours situées sur ces deux territoires.

Pour mémoire, ces places d'HUAS ont été ouvertes dans le cadre d'une réponse conjointe et solidaire de différents opérateurs de l'AH1 54 (AARS, ARÉLIA, AMLI, ALISÉS, AMIE en Meuse), via un marché public relatif à l'ouverture de places d'Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social pour un public en situation de grande précarité.

Le dispositif HUAS se veut être un hébergement d'urgence de 2^{ème} intention, également appelé hébergement de transition. Il a pour vocation d'accueillir, dans des conditions d'urgence, puis d'orienter et d'accompagner des publics en situation de grande précarité vers une solution d'hébergement ou de logement pérenne.

L'accès à ce dispositif est régulé par le SIAO 54 et la DDETS 54.

Il est à noter que l'ensemble des places HUAS des territoires du Val de Lorraine et du Lunévillois est considéré, à la différence des places de la Métropole du Grand Nancy, comme un hébergement d'urgence « classique », accessible via le 115. Il s'agit ici d'un hébergement de 1^{ère} intention. Par décision stratégique, en 2025, un parc unique a été constitué, regroupant l'ensemble des places de l'HUAS Métropole (213 places) et les places HU-HUAS des territoires (49 places).

Le SIAO 54 oriente les personnes sur l'ensemble du dispositif, aussi bien sur les 49 places des territoires que sur les 213 places de l'HUAS Métropole. Deux types de publics sont à distinguer selon les périmètres : l'HUAS Métropole accueille principalement des personnes sortant de dispositifs « asile » (HUAS, CADA, CPH, etc...), tandis que, sur les territoires, il s'agit principalement de personnes présentant diverses problématiques d'accès ou de maintien dans le logement.

La DDETS 54, qui assure le pilotage et l'animation des dispositifs HUAS sur l'ensemble de la Meurthe-et-Moselle, prévoit et anime régulièrement des comités de pilotage réunissant les opérateurs ayant émargé au marché public. Lors de ces COPIL, des points d'activité sont présentés, constituant également un espace de partage de pratiques, de questionnements et de construction d'outils de suivi des capacités HUAS en Meurthe-et-Moselle et en Meuse.

Il est à noter qu'un retour mensuel est réalisé auprès des services de l'État, dans une logique de suivi partagé, garantissant ainsi le pilotage de l'activité de l'ensemble des places HUAS du département de Meurthe-et-Moselle.

1.2 Le public accueilli

Le dispositif HUAS s'adresse aux populations en situation de grande précarité, quel que soit le statut administratif des personnes. Ainsi, il vise à accueillir des publics relevant du droit commun ainsi que de la demande d'asile, qu'ils soient en situation régulière ou non.

L'accueil de personnes en situation irrégulière, présentant de lourdes problématiques de santé, constitue l'une des spécificités de nos missions. À noter également que seul l'HUAS AARS accueille ce type de public, plus particulièrement sur le bâtiment Michelet.

Nous pouvons ainsi distinguer quatre catégories de statuts administratifs :

- Réfugiés / bénéficiaires de la protection subsidiaire,
- Personnes régularisées / titulaires d'une APS,
- Personnes déboutées en situation de vulnérabilité liée à la santé,
- Public relevant du droit commun.

1.3 Les capacités d'hébergement

L'HUAS Métropole dispose de 213 places d'hébergement sur la Métropole du Grand Nancy, réparties de la manière suivante :

- **120 places en logements diffus** : appartements du T2 au T4 situés sur Nancy et l'agglomération (Vandœuvre-lès-Nancy, Laxou, Malzéville, Jarville, Laneuveville-devant-Nancy).
- **93 places en semi-collectif** :
 - Site Michelet, quartier du Plateau de Haye à Nancy : 50 places.
 - Site Libération, avenue de la Libération à Nancy : 31 places.
 - Site CLAM, Art-sur-Meurthe : 12 places.

L'HU-HUAS Territoires, quant à lui, compte 49 places d'hébergement sur les territoires du Val de Lorraine et du Lunévillois, réparties ainsi :

- **23 places sur le Lunévillois :**
 - 1 place à la résidence Saint-Jacques à Lunéville.
 - 1 place à la résidence Pasteur à Baccarat.
 - 10 appartements diffus regroupant 21 places, du T1 au T4.
- **26 places sur le Val de Lorraine :**
 - 1 appartement diffus à Pont-à-Mousson (4 places) et une maison à Dieulouard (5 places) destinée aux femmes victimes de violences conjugales.
 - 11 studios à la résidence PROCHEVILLE à Pont à Mousson.
 - 1 studio réservé aux femmes (2 places).
 - 2 studios à Pompey.
 - 2 places d'hébergement dans l'Hôtel de la Poste à Pont à Mousson.

1.4 L'accompagnement social

L'accompagnement social est assuré par l'équipe éducative, composée de six travailleurs sociaux. Il se décline sur différents champs : recueil d'informations, évaluation, orientation, régularisation de la situation administrative, etc.

Le premier axe travaillé concerne l'accès aux droits. Un travail d'orientation et d'information est ainsi mis en place autour des thématiques suivantes :

- Identité / droit au séjour (suivi de la procédure de demande d'asile ou de régularisation).
- Assurance maladie (AME et CSS).
- Prestations liées à la famille (scolarisation, prestations familiales).
- Prestations liées au handicap (AAH, AEEH, PCH).
- Prestations sociales (RSA).
- Dispositifs liés à l'insertion par l'activité économique (IAE), (inscription à la Mission locale ou à France Travail, formations, Garantie jeunes, service civique, contrats aidés, etc...).
- Prestations liées à l'âge (ASPA).

Lorsqu'un statut administratif au regard du droit au séjour est obtenu et que les différents droits cités ci-dessus sont ouverts (lorsque cela est possible), un accompagnement spécifique est mis en place en fonction de chaque situation et du profil des personnes. Par exemple, pour certaines, l'accompagnement pourra porter directement sur l'accès à l'emploi, tandis que pour d'autres, il s'agira prioritairement de favoriser l'accès à des cours de français.

Ces démarches, menées en lien avec de nombreuses administrations, nécessitent un temps conséquent, notamment parce que les publics accueillis ne maîtrisent pas toujours la langue française. Il est également à noter que l'équipe éducative, tout comme les personnes accompagnées, est tributaire de délais de traitement parfois importants. Il est donc nécessaire d'expliquer l'ensemble de ces démarches avec l'appui d'interprètes, en présentiel ou par téléphone. Des temps d'accompagnement physique dans les différentes administrations peuvent également être proposés.

Une fois ces étapes engagées, le dispositif HUAS oriente ses missions vers l'évaluation des capacités et des difficultés des personnes hébergées, afin de construire une orientation vers un hébergement ou un logement pérenne. Le travail en réseau est ainsi essentiel, tant avec les opérateurs de l'hébergement d'insertion (CHRS) qu'avec ceux du logement accompagné (résidences sociales, FJT, pensions de famille, etc...) et du logement autonome (bailleurs publics et privés).

1.5 Prestations

Le dispositif HUAS assure un certain nombre de prestations auprès du public accueilli :

- **L'hébergement** : toute personne accueillie au sein du dispositif HUAS bénéficie d'un hébergement. Comme évoqué précédemment, le dispositif propose une diversité de modalités d'accueil au sein de son parc : diffus, semi-collectif et collectif.
- **Tickets services** : des tickets services sont proposés uniquement aux personnes disposant d'un statut, en rupture de droits ou âgées de moins de 25 ans. Par ailleurs, à titre exceptionnel, les familles déboutées présentant une pathologie lourde et nécessitant un régime alimentaire spécifique peuvent également en bénéficier.
- **Transport (bus)** : les familles hébergées sur le site Michelet et au CLAM peuvent accéder à un abonnement de bus financé par le service. À cet effet, un partenariat a été mis en place avec le réseau STAN. Ce choix s'explique, d'une part, par l'éloignement géographique de ces lieux d'hébergement par rapport à Nancy et aux différentes administrations, et, d'autre part, par la nécessité de permettre aux personnes présentant des problématiques de santé de se rendre de manière autonome à leurs rendez-vous médicaux.
- **Aide alimentaire (réseau caritatif)** : les familles déboutées du droit d'asile ou d'une demande de régularisation, et ne disposant d'aucune ressource financière, sont orientées vers les associations caritatives pour leurs besoins alimentaires. Un partenariat a été mis en place entre l'association AARS et ces structures. À ce jour, les familles bénéficient de distributions alimentaires une à deux fois par semaine.
- **Produits d'hygiène** : le service HUAS fournit aux familles sans ressources des produits d'hygiène (gel douche, shampoing, etc.). Une prestation spécifique est également prévue pour les enfants de moins de 3 ans (lait infantile, couches, etc.). Cette mise en place vise à pallier les limites des associations caritatives, qui ne sont pas toujours en mesure de fournir ces produits spécifiques.

Il est à noter que ces différentes prestations sont également proposées dans le cadre de l'HUAS des territoires, selon des modalités d'accès adaptées : accès aux ressources facilité pour le public relevant du droit commun, mobilisation d'aides locales complémentaires, et besoins en transport plus limités, le public étant majoritairement ancré sur son territoire.

1.6 Les sites collectifs : un accueil et un accompagnement différents.

A noter que vous pouvez retrouver des photos des sites collectifs présentés ci-dessous en annexe page 26 de ce rapport.

- **Michelet**

Le site Michelet, situé sur le Plateau de Haye, dispose d'une capacité d'accueil de 50 places, réparties sur 25 chambres, sur deux niveaux. Ce lieu d'hébergement a pour particularité d'accueillir des personnes sans droit au séjour et en situation de vulnérabilité liée à la santé.

Les personnes hébergées sur ce site vivent en grande autonomie. En effet, aucune présence éducative n'est assurée en journée. En revanche, un agent de sécurité est présent tous les soirs, de 17h à 9h le lendemain matin, tous les jours de la semaine.

Les familles se partagent les salles de bains, les cuisines et les buanderies. Elles disposent toutefois de sanitaires individuels dans leur chambre ainsi que d'un point d'eau.

Les travailleurs sociaux interviennent à raison d'une journée par semaine sur le site afin de rencontrer l'ensemble des personnes hébergées, de les accompagner dans leurs projets et de répondre à leurs différentes sollicitations.

En 2021, face à des manques observés dans le quotidien des personnes, l'équipe éducative a fait le choix de créer un poste de travailleur social de collectivité. Celui-ci avait pour objectif de dynamiser la vie collective à travers des actions collectives et de faire le lien entre les travailleurs sociaux référents et les différents acteurs, notamment médicaux, présents quotidiennement sur le site. Toutefois, au regard des évolutions intervenues sur le dispositif HUAS en 2025, ce poste n'a pas été renouvelé suite au départ de la professionnelle.

Au regard de la spécificité du public accueilli sur le bâtiment Michelet, les travailleurs sociaux orientent leur accompagnement autour des axes suivants :

- Maintien des droits sociaux,
- Aide à la constitution de dossiers relatifs au droit au séjour,
- Coordination des soins,
- Scolarité.

La spécificité du public accueilli nécessite une vigilance accrue et globale sur l'ensemble des aspects de leur situation, notamment en matière de santé. L'équipe éducative est toutefois rapidement limitée dans les actions qu'elle peut mettre en œuvre, du fait de l'absence de statut administratif des personnes. Bien souvent, l'association est amenée à financer une partie des soins non pris en charge par la CPAM : portage de repas, transports en taxi pour les rendez-vous médicaux, mise en place d'aides à domicile, etc.

Le site Michelet est souvent identifié par les partenaires comme un lieu d'hébergement adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR). Si l'accessibilité est effectivement facilitée (présence d'un ascenseur, notamment), le bâtiment ne répond toutefois pas aux normes PMR en vigueur.

- **Site Libération**

Le site Libération, situé avenue de la Libération à Nancy, est composé de 14 appartements (2 T2, 1 T4 et 11 T1), meublés et équipés. Les personnes accueillies y partagent uniquement la buanderie.

Les personnes accueillies sur ce site sont principalement des jeunes (de moins de 25 ans jusqu'à environ 30 ans) ou des familles monoparentales (femmes seules avec enfant(s)). Ce site permet ainsi d'accueillir de petites compositions familiales. Il a été fait le choix d'y orienter des ménages disposant d'un droit au séjour (bénéficiaires de la protection internationale ou personnes régularisées) et proches de l'insertion.

Les travailleurs sociaux interviennent à raison d'une demi-journée par semaine. L'objectif est d'assurer une présence de veille sur le site, de visiter les logements et de travailler avec les personnes sur la notion de « savoir habiter ».

Le public accueilli étant proche de l'insertion, un turn-over plus important est observé sur ce site, comparativement aux autres sites de l'HUAS Métropole.

Après plusieurs années d'exploitation, une dégradation progressive des locaux est constatée (ancienneté des logements, turn-over important, etc.). Malgré les travaux engagés en 2024 et 2025, le bâtiment demeure vétuste. Il sera donc nécessaire de poursuivre les efforts de rénovation dans les années à venir.

- **CLAM**

L'association a signé une convention avec le centre de loisirs d'Art-sur-Meurthe. Dans ce cadre, quatre modules sont loués au sein du CLAM, pour une capacité d'accueil de 12 places.

Cette structure à taille humaine permet un travail de proximité avec le public accueilli. Les familles se partagent la cuisine et la buanderie, tandis que chaque module dispose de sa propre salle de bain.

Au regard de la configuration du site et de son éloignement géographique, le choix a été fait d'y orienter des personnes autonomes, capables pour la plupart de se déplacer par leurs propres moyens. Lorsque ce n'est pas le cas, l'équipe éducative met en place des solutions de transport adaptées (taxis, ambulances, etc.).

La commune d'Art-sur-Meurthe ne disposant pas de distribution alimentaire via des associations caritatives, l'ensemble des personnes hébergées au CLAM bénéficie de tickets services.

1.7 Le travail éducatif en appartements diffus :

L'HUAS Métropole dispose de 31 appartements diffus, répartis sur l'ensemble de l'agglomération nancéienne (Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Jarville, Malzéville). Les familles hébergées dans ces logements diffus sont, pour la plupart, des ménages autonomes.

Ce type de dispositif permet de travailler directement avec les familles sur l'accès au logement autonome. Les travailleurs sociaux interviennent régulièrement au sein des logements afin de s'assurer du bon usage des lieux, mais aussi de travailler avec les familles les notions de « savoir habiter » et de gestion des fluides.

Afin de préparer les familles à l'accès à un logement autonome, un dispositif d'épargne a été mis en place. Celui-ci doit leur permettre de constituer une somme suffisante pour faire face aux frais liés à l'entrée dans un logement (caution, ouverture des compteurs, ameublement, etc.). Par ailleurs, le dispositif n'étant pas soumis à une participation financière, cet outil d'épargne revêt également une dimension éducative, notamment dans l'apprentissage de la gestion budgétaire.

Il apparaît donc essentiel d'accueillir, au sein de ce dispositif, des familles a minima autonomes dans la vie quotidienne, mais également disposant de ressources. En effet, au cours des deux dernières années, le service a accueilli plusieurs familles disposant d'un titre de séjour précaire de type APS (autorisation provisoire de séjour), sans ressources, au sein des logements diffus. Ces familles se sont rapidement retrouvées en difficulté, notamment pour l'accès à l'alimentation ou aux produits de première nécessité, tels que les produits d'hygiène. Le service a donc dû compenser ces manques.

Dans ce cadre, l'action menée à travers ces logements mis à disposition s'inscrit pleinement dans les orientations de la politique du Logement d'abord, qui vise à favoriser un accès rapide et durable au logement autonome. Les logements diffus constituent un levier particulièrement adapté à cette approche, en permettant une mise en situation quasi directe dans un environnement de logement ordinaire, tout en maintenant un accompagnement social soutenu. Ce positionnement favorise l'autonomie des ménages, sécurise leur parcours résidentiel et limite les ruptures, en articulant accès au logement et accompagnement individualisé.

Enfin, l'expérimentation du poste de chargé de prospection logement, mise en place en 2023 au sein de l'association, continue d'évoluer et présente, à ce jour, des résultats satisfaisants. Ce poste permet de faciliter les recherches internes (remplacement de logements) ainsi que de répondre aux besoins des familles accompagnées. Plusieurs ménages ont ainsi pu accéder à un logement en dehors du dispositif grâce à ce travail de prospection.

2 L'ACTIVITE DE L'HUAS NANCY METROPOLE ET DE L'HU - HUAS DES TERRITOIRES

2.1 Les entrées dans le dispositif en 2025

Ce sont **37 nouveaux ménages** qui ont été accueillis sur le dispositif HUAS Nancy Métropole, ce qui représente **83 personnes**.

Les publics qui intègrent l'HUAS sont principalement issus des dispositifs d'hébergement d'urgence, relevant du droit commun ou de la demande d'asile. Cela s'inscrit dans la logique des parcours de publics accompagnés entre les dispositifs HU traditionnels et l'HUAS qui est un hébergement d'urgence de 2^{ème} intention.

Dans le cadre des orientations vers l'HUAS Métropole, il s'agit dans la majorité des cas d'orientations émanant de services partenaires.

LOGEMENT AVANT DEMANDE NANCY METROPOLE	NB MENAGES ADMIS
Hébergement d'urgence (collectif ou diffus) dont hôtel pris en charge par une association	15
HUDA	11
CADA	8
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	1
Hébergement par des tiers	1
Structure médico-sociale	1
TOTAL	37

TYPE DE PARTENAIRE	NB MENAGES ADMIS 2024	NB MENAGES ADMIS 2025
Autres	16	15
Sans	6	7
Centre d'hébergement	4	1
SAO	1	3
CADA	5	8
ACT	0	1
CH-CHU, hôpital spécialisé	0	1
M.D.S.	0	1
TOTAL	32	37

Ce sont **29 nouveaux ménages** qui ont été accueillis sur le dispositif HU - HUAS du Lunévillois, ce qui représente **39 personnes**.

LOGEMENT AVANT DEMANDE LUNEVILLOIS	NB MENAGES ADMIS
Hébergement par des tiers	12
Domicile personnel (bailleur privé)	6
Hébergement mobile ou de fortune	5
Domicile personnel (bailleur social)	2
Domicile des parents	2
Non renseigné	1
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	1
TOTAL	29

TYPE DE PARTENAIRE	NB MENAGES ADMIS 2024	NB MENAGES ADMIS 2025
Autres	8	1
MDS	7	1
Sans	6	5
SAO	5	0
115	5	7
C.I.D.F.F.	4	4
CCAS	3	2
Mairie	0	2
SPIP	0	1
Police-Gendarmerie	3	1
Mission locale	2	3
Centre d'hébergement	1	1
Conseil Départemental 54	0	1
TOTAL	44	29

Ce sont **33 nouveaux ménages** qui ont été accueillis sur le dispositif HU - HUAS du Val de Lorraine, ce qui représente **36 personnes**.

LOGEMENT AVANT DEMANDE VAL DE LORRAINE	NB MENAGES ADMIS
Hébergement par des tiers	7
Domicile des parents	6
Hébergement d'urgence (collectif ou diffus) dont hôtel pris en charge par une association	5
Domicile personnel (bailleur privé)	4
Sans domicile	4
Domicile personnel (bailleur social)	2
Etablissement pénitentiaire	1
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	1
Non renseigné	2
Pension de famille – résidence accueil	1
TOTAL	33

TYPE DE PARTENAIRE	NB MENAGES ADMIS 2024	NB MENAGES ADMIS 2025
Sans	8	0
MDS	5	0
SAO	4	0
CCAS	4	0
Mission locale	3	0
Autres	3	0
Résidences sociales	2	0
115	2	31
ASE	1	0
Centre d'hébergement	1	1
CH-CHU, hôpital spécialisé	1	0
TOTAL	34	32

Il est à noter que, sur les deux territoires, moins de ménages ont été admis de manière globale, en particulier sur le territoire du Lunévillois.

Cette baisse significative s'explique principalement par le changement important des modalités d'accès à l'hébergement d'urgence, mis en place au début de l'année 2025. Ce nouveau mode de fonctionnement reste encore à développer et à communiquer auprès des partenaires sociaux, afin de répondre de manière optimale aux besoins des personnes.

2.2 Les personnes hébergées en 2025

Ce sont **232** personnes (soit 104 ménages) qui ont été hébergées et accompagnées au sein du dispositif HUAS Nancy Métropole.

Typologie des ménages accueillis :

TYPLOGIE	NB DE MENAGES EN 2024	NB DE MENAGES EN 2025
Couple avec ses enfants(s)	33	27
Couple sans enfants(s)	11	10
Femme seule avec ses enfant(s)	14	21
Femme seule	17	21
Homme seul	22	25
TOTAL	97	104

Les publics sur ce dispositif sont principalement en 2025 des couples avec enfants. Le type d'accompagnement développé et les capacités d'hébergement proposées correspondent plus à ces typologies de public. D'autres opérateurs HUAS ont proposé des modèles d'hébergement et d'accompagnement social répondant plus au public isolé, les capacités d'HUAS de l'association sont quant à elles plus orientées pour des ménages avec des enfants et ménages avec des problématiques de santé.

Ce sont **74** personnes (soit 44 ménages) qui ont été hébergées et accompagnées au sein du dispositif HU - HUAS du Lunévillois.

Typologie des ménages accueillis :

TYPOLOGIE	NB DE MENAGES EN 2024	NB DE MENAGES EN 2025
Couple sans enfant	3	1
Femme seule avec ses enfant(s)	8	7
Femme seule	19	11
Homme seul	28	25
TOTAL	58	44

Les publics sur ce dispositif sont principalement en 2025 des hommes seuls. En effet, comme les années précédentes, la typologie « homme seul » est toujours la plus représentée en termes d'accompagnement et de demande. Un travail est d'ailleurs en cours sur la commune de Lunéville pour une nouvelle proposition collective et/ou individuelle pour les publics isolés.

Ce sont **66** personnes (soit 47 ménages) qui ont été hébergées et accompagnées au sein du dispositif HU - HUAS du Val de Lorraine.

Typologie des ménages accueillis :

TYPOLOGIE	NB DE MENAGES EN 2024	NB DE MENAGES EN 2025
Couple avec ses enfants(s)	1	0
Couple sans enfants(s)	1	1
Femme seule avec ses enfant(s)	6	4
Femme seule	3	3
Homme seul avec ses enfant(s)	2	0
Homme seul	30	39
TOTAL	43	47

En 2025, les publics accueillis sur ce dispositif sont principalement des hommes seuls. Comme sur le territoire du Lunévillois, la catégorie « hommes seuls » reste la plus représentative. La résidence sociale PROCHEVILLE, où se trouvent nos places, n'accueille que des hommes, ce qui limite fortement la possibilité d'héberger des femmes sur ce territoire.

- Tranche d'âge HUAS Nancy Métropole :

Tranches d'âges	NB DE MENAGES EN 2024		NB DE PERSONNES EN 2025	
0-2 ans	17	7%	17	7%
3-17 ans	67	29%	68	29%
18-24 ans	20	9%	18	8%
25-35 ans	47	20%	43	19%
36-45 ans	32	14%	36	16%
46-59 ans	26	11%	26	11%
60-69 ans	15	6%	17	7%
70 ans et plus	7	3%	7	3%
TOTAL	231	100%	232	100%

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 3-17 ans. Comme pour les années précédentes, l'HUAS Métropole accueille un nombre important de mineurs.

- Tranche d'âge HU - HUAS du Lunévillois :

Tranches d'âges	NB DE PERSONNES EN 2024		NB DE PERSONNES EN 2025	
0-2 ans	7	3%	6	8%
3-17 ans	8	3%	15	20%
18-24 ans	17	7%	16	22%
25-35 ans	16	7%	12	16%
36-45 ans	9	4%	12	16%
46-59 ans	13	6%	7	9%
60-69 ans	6	3%	5	7%
70 ans et plus	1	0%	1	1%
TOTAL	77	100%	74	100%

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 18-24 ans.

- Tranche d'âge HU - HUAS du Val de Lorraine :

Tranches d'âges	NB DE PERSONNES EN 2024		NB DE PERSONNES EN 2025	
0-2 ans	5	2%	1	2%
3-17 ans	14	6%	11	17%
18-24 ans	6	3%	13	20%
25-35 ans	10	4%	10	15%
36-45 ans	14	6%	13	20%
46-59 ans	13	6%	16	24%
60-69 ans	1	0%	2	3%
70 ans et plus	2	1%	0	0%
TOTAL	65	100%	66	100%

Les tranches d'âge les plus représentées sont les 46-59 ans.

Les tranches d'âge varient fortement selon le secteur géographique. On constate que la représentativité est très différente entre la Val de Lorraine et le Lunévillois, avec un public beaucoup plus jeune sur le Val de Lorraine.

- Situation administrative HUAS Nancy Métropole :

SITUATION ADMINISTRATIVE	NB PERSONNES HEBERGEES EN 2025	
Régularisé	124	56%
Réfugiés	47	21%
Débouté de la demande d'asile	26	12%
Sans droit	3	1%
Protection subsidiaire	21	10%
TOTAL	221	100%

Les personnes comptabilisées dans le tableau ci-dessus sont de nationalité hors U.E ; à ce total il faut ajouter 11 personnes qui relèvent du droit commun traditionnel (ressortissant UE).

Il est à noter que parmi ces publics :

- **68 personnes sont bénéficiaires d'une protection internationale** (statut réfugié ou protection subsidiaire).
- **124 personnes** disposent d'une **régularisation administrative de droit au séjour**.
- **26 personnes sont déboutées** de leur demande d'asile, elles sont accueillies sur l'HUAS car elles présentent de lourdes fragilités sanitaires. Ces publics ne disposent pas de ressources et aucun travail d'orientation vers un dispositif AHI ou de logement n'est envisageable.
- **3 personnes** sont sans droit.

GROUPE DE NATIONALITE	NB PERSONNES HEBERGEES
Etrangère hors U.E.	221
Etrangère U.E.	2
Française	9
TOTAL	232

Cette diversité de profils constitue à la fois un atout et un défi : elle implique des modes de prise en charge variés qui peuvent parfois générer du stress pour l'équipe éducative, mais aussi offrir des opportunités de réflexion et d'enrichissement professionnel. Le stress peut survenir en raison de la nécessité de passer rapidement d'une situation à une autre, avec des modalités d'accompagnement différentes selon le droit au séjour et les possibilités spécifiques de chaque usager, nécessitant l'élaboration de projets adaptés à chaque situation.

- Situation administrative HU- HUAS du Lunévillois :

La majorité des personnes hébergées sur ce dispositif en 2025 sont des ressortissants UE.

GROUPE DE NATIONALITE	NB PERSONNES HEBERGEES
Française	73
Non précisée	1
TOTAL	74

- Situation administrative HU- HUAS du Val de Lorraine :

SITUATION ADMINISTRATIVE	NB PERSONNES HEBERGEES EN 2025	
Régularisé	4	29%
DA - en attente de statut	4	29%
Débouté de la demande d'asile	1	7%
Sans droit	5	36%
TOTAL	10	100%

Les personnes comptabilisées dans le tableau ci-dessus sont de nationalité hors U.E ; à ce total il faut ajouter 50 personnes qui relèvent du droit commun traditionnel (ressortissant UE) et les 2 personnes de nationalité non précisée.

GROUPE DE NATIONALITE	NB PERSONNES HEBERGEES
Etrangère hors U.E.	14
Non précisée	2
Française	50
TOTAL	66

2.3 Les sorties du dispositif

- **HUAS Nancy Métropole :**

Durant l'année 2025, 73 personnes, soit 32 ménages, ont quitté le dispositif. Cette augmentation des sorties s'explique en partie par des propositions de logements plus fréquentes de la part des bailleurs sociaux. Fort de plusieurs années d'existence, le service HUAS bénéficie d'une reconnaissance croissante de la part des bailleurs, qui connaissent le service et apprécient le travail accompli par l'équipe éducative, favorisant ainsi les propositions de logements.

On observe cependant que les délais de sortie restent plus longs pour les ménages régularisés, même si une amélioration significative de ces délais est à souligner.

Il est également important de noter que l'arrivée du poste de prospection logement, ainsi que la volonté de l'équipe d'étoffer les partenariats avec les différents bailleurs sociaux, ont contribué à un nombre de sorties conséquent du dispositif cette année encore.

Les types de sortie :

LOGEMENTS A LA SORTIE	NB MENAGES SORTIS	
Domicile personnel (bailleur social)	17	53%
Hébergement par des tiers	3	9%
Non communiqué	2	6%
Domicile personnel (bailleur privé)	1	3%
Foyer-Résidence sociale	1	3%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	3	9%
Hébergement d'urgence (collectif ou diffus) dont hôtel pris en charge par une association	3	9%
Non Avenu (décès)	1	3%
Sans domicile	1	3%
TOTAL	32	100%

DUREE DE SEJOUR	NB PERSONNES SORTIES EN 2024		NB PERSONNES SORTIES EN 2025	
De 8 jours à moins d'1 mois	3	6%	3	4%
De 1 à 3 mois	3	15%	3	4%
Plus de 3 mois à 6 mois	1	18%	3	4%
Plus de 6 mois à 9 mois	7	12%	3	4%
Plus de 9 mois à 12 mois	4	4%	4	5%
Plus de 12 mois à 18 mois	16	14%	30	41%
Plus de 18 mois à 24 mois	9	5%	8	11%
Plus de 24 mois	21	20%	19	26%
TOTAL	64	100%	73	100%

A noter que les durées de plus de 24 mois représentent les ménages déboutés qui n'ont pas de perspectives de régularisation et donc de sortie de notre dispositif.

Au regard des différentes années d'existence du service, nous constatons que pour la majorité des publics issus de la demande d'asile (statutaires ou avec un droit au séjour sur le territoire) la durée moyenne de prise en charge est d'un an et demi.

Aussi, au regard de l'accueil de plus en plus fréquent de familles sous APS, les durées de prise en charge sont plus longues.

Un travail **d'orientation et d'information** concernant tous les types d'accès aux droits (santé, administratif, scolarisation, emploi, ...) est mis en place dès l'entrée des personnes dans le dispositif. L'accent est alors mis sur les capacités d'autonomie et de savoir habiter pour disposer d'éléments signifiants, permettant le travail d'orientation.

Les accompagnements développés vont s'orienter vers l'évaluation des différentes capacités ou difficultés rencontrées par les personnes hébergées, afin de pouvoir travailler une orientation vers un hébergement ou un logement pérenne. Le travail en réseau est donc essentiel tant avec les opérateurs de l'hébergement d'insertion (CHRS) que les opérateurs du logement accompagné (Résidences sociales, FJT, Pensions de famille, ...) que ceux du logement autonome (bailleurs privés et publics).

Les freins au travail d'orientation et de sortie du dispositif HUAS :

- Les **personnes sous Autorisation Provisoire de Séjour** : il est difficile, voire impossible de travailler un projet d'orientation à long terme. Ces APS ayant des dates courtes de présence autorisée sur le territoire français, il n'est pas possible de mettre en place des orientations ni vers du logement autonome, ni vers de l'hébergement d'insertion. Ces familles sont souvent autonomes dans leurs démarches, en capacité de savoir habiter un logement, désireuses et en capacité de s'inscrire dans le milieu professionnel, mais elles restent dans notre dispositif faute de sortie autonome envisageable.
- Les **publics isolés** : du fait du tissu local de logement social sur Nancy et agglomération, les opérateurs de logements sociaux ne disposent que de peu de produits type studio ou T1. Cette absence de produit engendre que les demandes de personnes seules pour obtenir un logement social peuvent prendre plusieurs mois. Du côté des résidences sociales, le même constat est fait avec des délais de réponses et d'admission très longs. De plus, les résidences sociales ne sont pas toujours adaptées au public féminin.
- Les **publics sans droit au séjour** et porteurs de **pathologies lourdes** qui nécessitent des soins quotidiens, des prises de traitements et de fréquents déplacements vers les centres hospitaliers ou médico-sociaux. Il est alors nécessaire pour l'équipe sociale de pouvoir travailler avec le réseau des professionnels de santé, tant le corps médical que le service social de l'hôpital. Ce travail est souvent complexe et prend beaucoup de temps.

✓ **HU - HUAS du Lunévillois :**

45 personnes sont sorties du dispositif (soit 33 ménages).

Les types de sortie :

LOGEMENTS A LA SORTIE	NB MENAGES SORTIS	
Domicile personnel (bailleur social)	9	27%
Hébergement par des tiers	9	28%
Non communiqué	3	9%
Domicile personnel (bailleur privé)	4	13%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	5	16%
Hébergement d'urgence (collectif ou diffus) dont hôtel pris en charge par une association	3	9%
TOTAL	33	100%

DUREE DE SEJOUR	NB PERSONNES SORTIES EN 2024		NB PERSONNES SORTIES EN 2025	
Moins de 8 jours	5	9%	10	22%
De 8 jours à moins d'1 mois	7	12%	6	13%
De 1 à 3 mois	20	34%	6	13%
Plus de 3 mois à 6 mois	12	21%	12	27%
Plus de 6 mois à 9 mois	11	19%	6	13%
Plus de 9 mois à 12 mois	3	5%	5	11%
TOTAL	58	100%	45	100%

✓ **HU - HUAS du Val de Lorraine :**

42 personnes sont sorties du dispositif (soit 34 ménages).

Les types de sortie :

LOGEMENTS A LA SORTIE	NB MENAGES SORTIS	
Domicile personnel (bailleur social)	3	9%
Hébergement par des tiers	7	21%
Non communiqué	9	26%
Domicile personnel (bailleur privé)	1	3%
Foyer-Résidence sociale	3	9%
Hébergement d'insertion collectif ou diffus	4	12%
Hébergement d'urgence (collectif ou diffus) dont hôtel pris en charge par une association	1	3%
CADA	2	6%
Sans domicile	3	9%
Etablissement pénitentiaire	1	3%
TOTAL	34	100%

DUREE DE SEJOUR	NB PERSONNES SORTIES EN 2024		NB PERSONNES SORTIES EN 2025	
Moins de 8 jours	5	9%	8	18%
De 8 jours à moins d'1 mois	2	3%	6	13%
De 1 à 3 mois	6	10%	11	24%
Plus de 3 mois à 6 mois	20	34%	10	22%
Plus de 6 mois à 9 mois	5	9%	3	7%
Plus de 9 mois à 12 mois	0	0%	1	2%
Plus de 12 mois à 18 mois	6	10%	3	7%
TOTAL	44	100%	42	100%

Les durées de séjour sur les territoires sont nettement plus courtes par rapport à l'HUAS Métropole, en lien avec les profils des publics accueillis. En effet, l'HUAS Métropole accueille majoritairement des personnes issues de la demande d'asile, ce qui allonge considérablement les durées de prise en charge en raison des délais prolongés auprès des services de la Préfecture. Le public de droit commun des territoires, en revanche, n'est pas soumis à ces contraintes administratives, ce qui réduit significativement la durée de son séjour en hébergement d'urgence.

3 FAITS MARQUANTS EN 2025

3.1 Le travail éducatif développé en 2025

Les actions collectives :

✓ Continuité de l'utilisation d'une salle commune sur Michelet :

Tout comme l'année dernière, la salle commune est toujours ouverte et disponible pour toutes les personnes hébergées sur le site Michelet et son but reste le même.

Au regard d'une année marquée par de nombreux changements associatifs et de changements au sein même du dispositif HUAS, la salle collective a été moins utilisée par les travailleurs sociaux.

Cependant, des actions éducatives ont tout de même vues le jour et cette pièce révèle toujours un véritable potentiel pour le service.

Aussi, l'équipe a toujours pour projet d'équiper cette salle d'un ordinateur ou d'une borne numérique dans le but de proposer des ateliers informatiques pour autonomiser les résidents face à la dématérialisation des démarches administratives.

✓ Activités et fêtes ponctuelles :

L'équipe de l'HUAS propose également des activités tout au long de l'année que ce soit en extérieur avec des après-midis au parc de la pépinière (goûter, jeux d'extérieur, ...) ou sur le site de Michelet (Halloween, crêpes party, ...) qui sont propices à des moments de convivialités.

Ces temps passés avec les familles permettent de créer toujours plus de lien entre les personnes accueillies et également les professionnels.

Ils permettent également d'observer les familles sur des temps moins formels que pendant les entretiens et donc mettre en avant d'autres compétences ou observer certaines difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Cela permet d'être aux plus proches du public accompagné et donc de proposer un accompagnement adapté en fonction des personnes et de meilleure qualité.

Fête de l'HUAS 2025 :

Dans la continuité d'une dynamique engagée en 2023, visant à réunir les familles accompagnées et les partenaires, l'équipe HUAS a organisé cette année une nouvelle édition de la « fête de l'HUAS ».

Il tient à cœur à l'équipe d'organiser une action dont le maître mot est la convivialité. Dans ce sens, nous avons mis en place une journée au cours de laquelle nous avons réussi à réunir environ 60 personnes : usagers, collègues et partenaires.

Ce projet émane d'un questionnement de l'équipe concernant la connaissance du service par les différents partenaires, ainsi que de l'envie de le faire connaître.

L'équipe HUAS a pour volonté d'agrandir l'ampleur de cette demi-journée. Il s'agirait, à moyen et long terme, d'y intégrer les partenaires du plateau de Haye qui gravitent autour des ménages, ainsi que les professionnels des autres services de l'AARS. Cela permettrait également de mieux faire connaître le service et de consolider les liens entre les différents dispositifs et partenaires. Il est à noter que, cette année, nos principaux partenaires étaient présents : services partenaires et orienteurs de l'AARS, associations de quartier, service technique interne, ...

Ce projet a aussi pour objectif de créer du lien entre les différents travailleurs sociaux et les familles auprès desquelles ils n'interviennent pas directement. La création d'un espace de rencontre convivial et festif a permis à certaines personnes, parfois isolées, de se rencontrer et d'échanger.

Les enfants, tout comme les adultes, ont pris à cœur l'organisation de cet après-midi et ont contribué à la préparation d'une grande partie de la fête, démontrant ainsi leur engouement et leur envie de partager leur quotidien.

L'équipe a également mis en place un escape game grandeur nature sur l'ensemble du site, qui a ravi petits et grands.

Les Restos du Cœur ainsi que le Secours populaire ont été sollicités afin d'obtenir des jeux à faire gagner aux enfants, ainsi que des confiseries à distribuer à tous.

En définitive, cette nouvelle édition apparaît comme une réussite, renforçant notre volonté de pérenniser ce moment dans les années à venir. Les activités proposées par l'équipe et les plus jeunes ont permis d'animer la journée et d'encourager les plus timides à créer du lien avec les autres enfants.

3.2 Travail autour du parc locatif

✓ Renouvellement du parc locatif en logement diffus

Toujours dans la continuité des années précédentes, le dispositif HUAS reste soucieux de son parc en hébergement diffus avec une volonté partagée de proposer des hébergements qualitatifs aux personnes dans le besoin.

De ce fait, l'équipe est toujours mobilisée pour la recherche de nouveaux logements pour notre dispositif et dispose d'un rôle clé dans le développement de notre partenariat avec les bailleurs sociaux.

Différents PRU sont toujours en cours sur différentes villes de la Métropole et notre parc est en constante évolution.

✓ Des travaux à continuer sur le site libération :

Le bâtiment de la libération est ancien et vétuste. Au même titre que Michelet, un regard important est porté sur ce site.

Des travaux ont été engagés au niveau de la buanderie du site mais l'état général de celle-ci reste insatisfaisant. D'autres travaux sont à envisager en 202 pour cette pièce.

Aussi, nous accordons une place très importante à l'état général des studios et appartements du site. C'est pourquoi, en 2024, certains d'entre eux ont été refaits à neuf (exemple en annexe p.30). Ces travaux devraient perdurer dans les années à venir.

Enfin, nous travaillons toujours avec l'association CHIC SERVICES pour le nettoyage de nos logements diffus ou des communs de nos différents sites.

3.3 Les freins à l'insertion du public

- ***La longueur des procédures relatives au droit séjour*** lors des régularisations pour santé ou VPF et l'impossibilité d'avoir des interlocuteurs auprès des services de la Préfecture, notamment depuis la mise en place de la dématérialisation. Il est alors impossible dans l'accompagnement social proposé de construire des parcours sécurisés pour nos publics toujours dans l'attente d'un rendez-vous à la Préfecture et/ou qui perd son droit au séjour. Tout devient alors complexe et l'accès au travail et au logement est alors impossible.
- ***La complexité du système administratif, accentuée par la fermeture parfois imprévisible de certains dossiers, rend difficile la garantie de l'accès aux droits.*** Il faut alors beaucoup de temps et de patience à l'équipe HUAS pour comprendre et avoir accès aux bonnes informations. Cette complexité se rencontre très souvent avec les services CPAM, CAF, France Travail ou du Trésor Public.
- ***Les difficultés rencontrées sur le bâtiment Michelet*** liées aux problématiques santé de plus en plus lourdes des publics accueillis et des locaux peu adaptés (besoin de lits médicalisés, de nombreux accompagnements liés à la santé, absence de personnel médico-social sur le site). L'année 2025 a mis également l'accent sur le public vieillissant de plus en plus présent sur ce site. Un public qui devrait bénéficier d'une orientation vers des dispositifs médico-sociaux auxquels il ne peut pas prétendre du fait de la fragilité et/ou de l'absence de droit au séjour.
- ***Les personnes régularisées pour soins ou en VPF :*** depuis maintenant plusieurs années, l'Etat a mis l'accent sur l'accès au logement avec le plan « le logement d'abord » et notamment sur le public réfugié. Nous avons vu dans les paragraphes précédents qu'un certain nombre de dispositifs se sont mis en place pour favoriser l'accès au logement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale. Néanmoins, les personnes régularisées ne peuvent prétendre à ce type de dispositif ce qui ralentit leur accès au logement et prend plus de temps. Les bailleurs ont le besoin d'être rassurés, notamment sur leur situation au regard du droit au séjour.

4 **CONCLUSION : PERSPECTIVES ET ENJEUX DU DISPOSITIF**

L'année 2025 marque le tournant le plus important depuis la création du dispositif. L'organisation du travail, les pratiques professionnelles, ainsi que la nature des missions et du public accompagné, ont été profondément transformés par le regroupement des places HU-HUAS des territoires avec celles de la Métropole du Grand Nancy. L'équipe éducative a su relever ce défi en s'impliquant pleinement dans le déploiement de ce nouveau modèle.

Bien que fonctionnel, ce service doit encore consolider son organisation et approfondir la connaissance de ses nouveaux secteurs d'intervention. Le réseau partenarial, notamment, reste à étoffer pour renforcer la reconnaissance du service et offrir des réponses toujours plus pertinentes aux usagers.

Axes de développement et perspectives :

Pour garantir un accompagnement et un hébergement de qualité, l'HUAS Métropole et Territoires se fixe les priorités suivantes :

- **Renforcement du travail en réseau** : Poursuivre le développement de partenariats avec les acteurs professionnels, associatifs et sanitaires. Cette synergie est indispensable pour fluidifier les parcours et s'appuyer sur l'expertise de chaque opérateur.
- **Insertion socioprofessionnelle** : Intensifier les échanges avec les acteurs de l'IAE (Insertion par l'Activité Économique). La collaboration initiée avec la mission SPR (Sécurisation du Parcours des Réfugiés) doit être pérennisée, tout en développant des liens étroits avec le dispositif AGIR.
- **Accès aux droits** : Établir des contacts directs avec les organismes de référence (CAF, CPAM, France Travail). L'absence d'interlocuteurs dédiés freine l'ouverture des droits, ralentissant ainsi l'accès au logement autonome.
- **Réflexion sur la stabilité du logement** : Interroger les modalités de sortie du dispositif. Le passage vers un logement autonome constitue souvent une rupture (changement de quartier, de scolarité, perte de repères). Ne serait-il pas opportun d'envisager un système permettant aux ménages qui le souhaitent de se maintenir dans leur logement actuel lors du glissement de bail ?
- **Adaptation du parc locatif** : Ajuster la typologie des logements aux besoins réels. La majorité des orientations concerne des personnes isolées ou des familles monoparentales ; il est donc nécessaire de repenser le parc pour proposer des logements mieux adaptés à ces compositions familiales.
- **Inclusion numérique** : Face à la dématérialisation croissante des administrations, il est crucial de former l'équipe éducative à l'accompagnement numérique. L'installation de bornes numériques, couplée à un guidage professionnel, permettrait de favoriser l'autonomie des usagers.
- **Activité globale du service** : Au regard de la nouvelle activité de l'équipe éducative, il sera nécessaire de poursuivre le développement d'outils internes visant à renforcer la cohérence d'équipe dans ce nouveau modèle. Un travail a déjà été amorcé en 2025, avec des temps consacrés à l'élaboration d'un projet de service, permettant de définir et de structurer les nouvelles missions du service dans une démarche participative.

ANNEXES

LES CAPACITES D'ACCUEIL AARS HUAS

Hébergement	Propriétaire	Locataire	Type	Nombre de places	Lieu d'implantation	Caractéristiques	Public cible
Site Michelet	Mairie de Nancy	ARS	Collectif	50	Nancy Ville haute	Hébergement en chambre de 2 personnes, équipées de toilette et lavabo. Douche collective et cuisine équipée commune. Bâtiment PMR. Gardien de nuit.	Site adapté pour personnes présentant des problématiques de santé ou des handicaps.
Site Libération	Est Habitat Construction	ARS	Semi-collectif	31	Nancy	14 appartements (2 T2, 1 T4 et 11 T1) meublés et équipés. Buanderie commune.	Tout public
Site CLAM	Privé	ARS	Semi-collectif	12	Métropole du Grand Nancy	4 chambres pour 3 personnes avec douche et toilette. Cuisine et buanderie en commun.	Site adapté pour petite composition familiale avec enfants en bas âge.
Appartement	Bailleurs publics	ARS	Diffus	120	Métropole du Grand Nancy	31 appartements du T2 au T4 meublés et équipés de sanitaire et cuisine	Tout public
Résidence Saint Jacques	Mairie de Lunéville	ARS	Semi-collectif	1	Lunéville	1 studio individuel équipé de sanitaires et kitchenette.	Site adapté pour les personnes vulnérables en particulier le public femme.
Résidence Pasteur	Mairie de Baccarat	ARS	Semi-collectif	1	Baccarat	1 studio individuel équipé de sanitaires et kitchenette.	Tout public
Appartement	Mairie de Lunéville / bailleurs privés	ARS	Diffus	21	Lunéville	10 appartements du T1 au T3 meublés et équipés de sanitaires et cuisine	Tout public
Résidence Procheville	Mairie de PAM	ARS	Semi-collectif	11	Pont-à-Mousson	11 studios individuels équipés	Hommes isolés
Studios	Privé	ARS	Diffus	2	Pompey	2 studios individuels équipés	Tout public
Studio	Mairie de PAM	ARS	Diffus	2	Pont-à-Mousson	1 studio individuel équipé	Femme isolée

Appartement	Mairie de PAM	ARS	Diffus	4	Pont-à-Mousson	T4 meublé et équipé de sanitaire et cuisine.	Adapté pour petite composition familiale.
Maison	Privé	ARS	Diffus	5	Dieulouard	Maison d'habitation meublée et équipée de sanitaire et cuisine	Adapté pour public « femme victime de violence »
Hôtel	Privé	ARS	Diffus	2	Pont-à-Mousson	1 chambre double équipée et meublée	Tout public

Le service HUAS dispose de trois sites en semi-collectif illustrés ci-dessous

MICHELET

Le site Michelet est composé de 25 chambres doubles.



Les cuisines du site Michelet sont collectives. Les familles peuvent ainsi préparer leurs repas librement de 6h à 22h30.

Un changement complet des mobiliers des cuisines a été effectué au cours de l'année 2021.





Un espace collectif a été pensé et mis en place par l'équipe éducative du service.

Cet espace permet de réaliser différentes activités avec les résidents de Michelet. Il permettra également d'accueillir les futurs projets/activités dans un espace dédié.



Le CLAM

Le service HUAS dispose de 4 modules au sein même du Centre de Loisirs d'Art-sur-Meurthe.



L'espace cuisine ainsi que l'espace buanderie sont partagés par les personnes hébergées.



La libération est composée de 14 studios et appartements. Seul l'espace buanderie est collectif.



Exemple d'un studio remis à neuf sur le site Libération :





Exemple d'un appartement remis à neuf :







FÊTE DE L'HUAS

MERCREDI 9 JUILLET

*Merci de confirmer votre présence avant
le 9 juin*



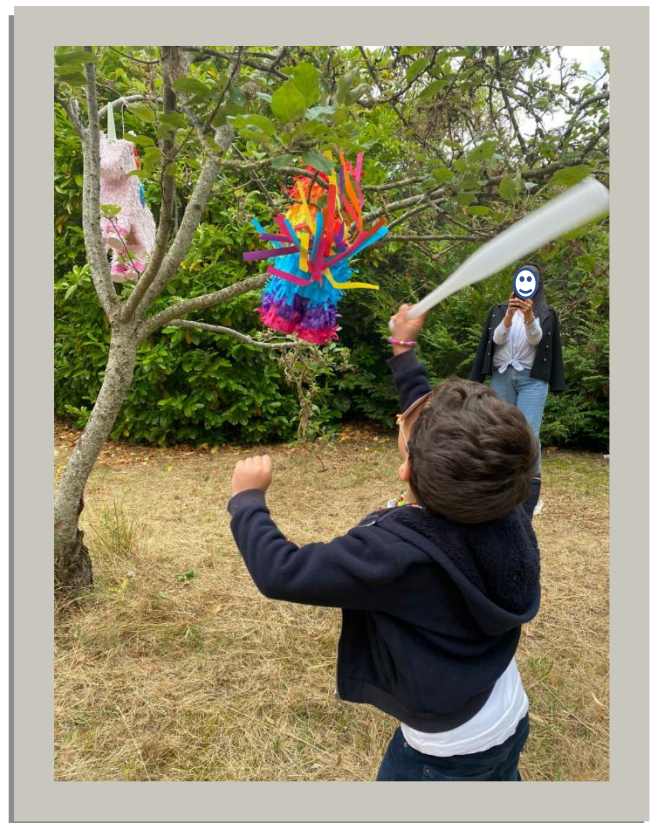
**BARBECUE
à PARTIR DE
11H30**

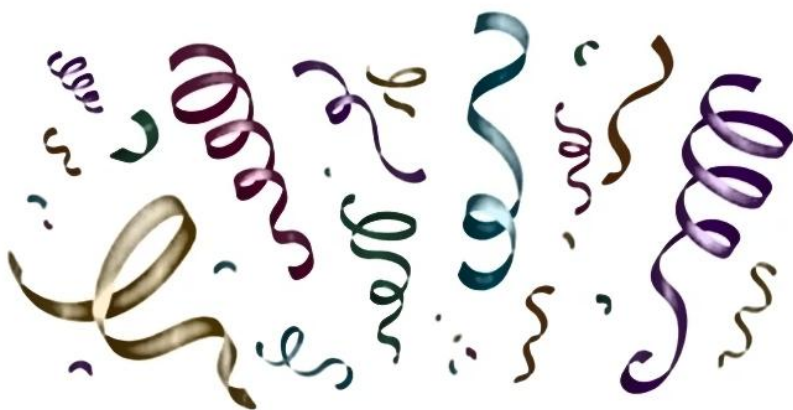
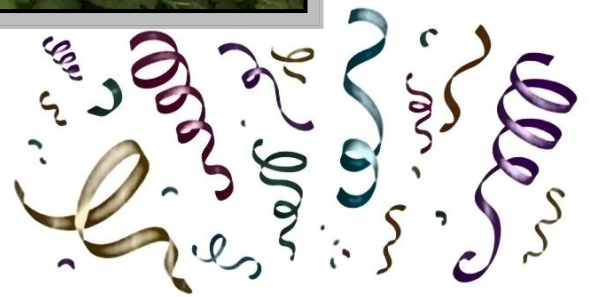
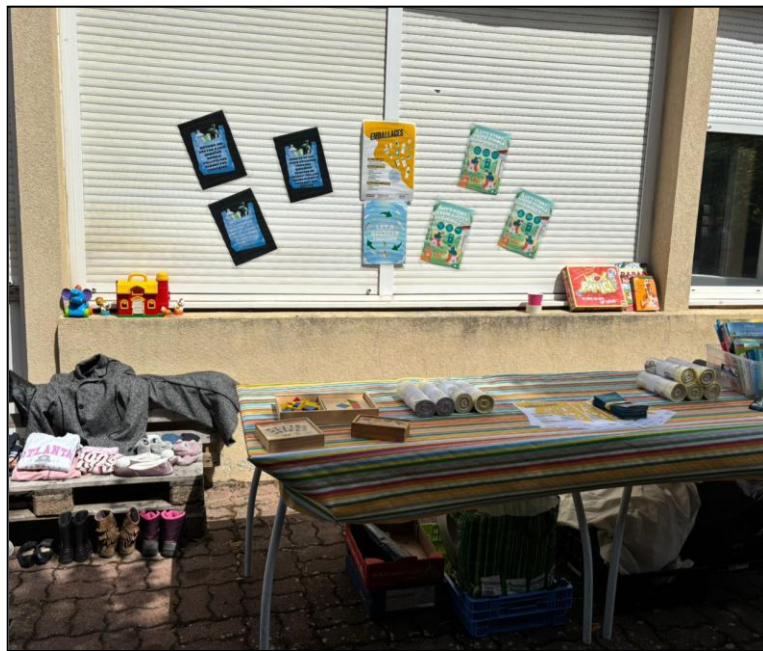
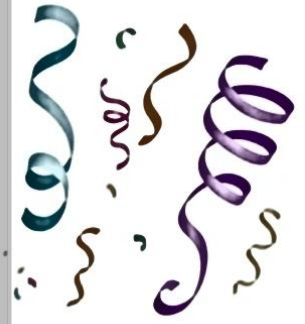
SITE MICHELET

**10, rue Dominique Louis -54000
NANCY**









GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

AME : Aide Médicale Etat

APS : Autorisation Provisoire de Séjour

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CLAM : Centre de Loisir d'Art-sur-Meurthe

CSS : Complémentaire Santé Solidaire

COFIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CTRR : Comité Technique du Relogement des Réfugiés

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

HUAS : Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social

IAE : Insertion par l'Activité Economique

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

OMH : Office Métropolitain de l'Habitat

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PRU : Projet de Rénovation Urbaine

RSA : Revenu de Solidarité Active

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SNE : Système National d'Enregistrement des Demandes de Logement Social

STAN : Réseau de Transport Urbain du Grand Nancy

